

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 13 juin 2016**

OBJET : Délibération cadre relative à la politique départementale en faveur de la ruralité

**La ruralité dans un paysage institutionnel en profonde mutation**

Le Département du Nord est aujourd'hui au cœur d'une profonde mutation institutionnelle induite par les récentes Loi MAPTAM et Loi NOTRe, la création de la grande région des Hauts de France, la montée en compétence des intercommunalités, et spécialement celle de la métropole lilloise.

Le Département se voit confirmé quant à lui par la Loi NOTRe des compétences majeures en matière de solidarités humaines et territoriales.

Dans ce contexte, le Département est plus que jamais conscient de son rôle historique de collectivité de proximité agissant en faveur du maintien de la cohésion entre les Nordistes, quel que soit leur lieu de résidence.

Le Département a ainsi progressivement développé des politiques spécifiquement ou préférentiellement orientées en faveur du développement des zones rurales, allant souvent bien au-delà des obligations issues des lois de décentralisation, à l'exemple de l'assainissement rural, des politiques de soutien à l'agriculture, du développement touristique, du développement de la lecture publique, du sport en milieu rural ou encore, de l'aide à la diffusion culturelle en milieu rural.

Le développement et l'entretien des infrastructures routières, la mise en œuvre du réseau de transport interurbain, les politiques environnementales participent également au développement équilibré des territoires.

Aujourd'hui, les territoires ruraux du Nord demeurent fragiles au regard de quelques grandes problématiques, tels une pression urbaine croissante, la persistance de difficultés en matière de mobilité, un déficit d'accès aux services aux publics et une couverture numérique largement inégale.

Plus globalement, la qualité de vie dans les territoires ruraux amenant nombre de Nordistes à choisir de vivre à la campagne, les pouvoirs publics sont collectivement interrogés sur leur capacité à promouvoir un niveau de service public compatible avec les attentes de cette population, tout en préservant les équilibres qui composent ces territoires.

Enfin, les territoires ruraux ont sans doute des atouts à faire valoir dans la perspective d'une relocalisation de l'économie, devenue souhaitable au regard des enjeux économiques et environnementaux actuels.

Dans cette perspective, les Départements ont initié en 2014 avec l'Etat, un débat autour du concept de « nouvelles ruralités » et des mesures spécifiques ont été décidées par le Gouvernement dans le cadre de Comités interministériels dédiés à la ruralité.

Parallèlement, des propositions concrètes en faveur de la ruralité figureront dans le futur Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, actuellement en cours d'élaboration conformément à la délibération du 17 décembre 2015.

### **Pour une politique en faveur de la ruralité porteuse de développement local, de transversalité et d'innovation.**

La politique Ruralité du Département s'exprime par sa transversalité, sans se limiter à une approche strictement agricole.

Les actions, prochainement entreprises dans ce cadre, se feront en cohérence avec les valeurs qu'incarne la ruralité.

Le Département du Nord, partenaire historique des communes rurales, se fixe 3 grandes priorités en matière de dynamisation de la ruralité :

- dynamisation par le soutien à des projets locaux,
- dynamisation par une méthodologie transversale nouvelle,
- dynamisation par l'expérimentation et l'innovation rurale.

#### 1. Dynamisation par le soutien à des projets locaux

A travers son chef de filât solidarités territoriales, et en cohérence avec les orientations de la délibération cadre du 13 avril 2016 relative à la politique départementale d'aménagement et de développement du territoire, le Département souhaite renforcer l'accompagnement des dynamiques locales en milieu rural, par l'accompagnement des projets via des soutiens financiers et l'ingénierie départementale mise à disposition.

Ces leviers d'actions concernent notamment l'aménagement du territoire, le développement social local (insertion, santé, autonomie, enfance-jeunesse, etc.), la mobilité (voirie/transport), l'agriculture, l'environnement, l'éducation, le logement, la culture, le sport, le tourisme, le numérique et les Fonds européens (INTERREG et LEADER).

Le Département recentrera parmi ses politiques existantes, un certain nombre de dispositifs sur la ruralité.

#### 2. Dynamisation par une méthodologie transversale nouvelle

Afin de mieux prendre en compte la spécificité des territoires ruraux, notamment au regard des besoins de services publics, les différentes délégations du Conseil Départemental seront invitées à contribuer aux objectifs et orientations de la présente délibération.

Chaque délégation comportera un volet ruralité identifié, décliné en dispositifs et proposera les budgets correspondants.

Afin de mener à bien cet objectif, le Département mobilise auprès du Vice-président à la ruralité six conseillers départementaux, référents de proximité dans leur arrondissement. Ils ont pour missions :

- d'être à l'écoute des acteurs de la ruralité,
- de promouvoir les politiques départementales par le biais de la ruralité dans les arrondissements,
- de remonter auprès de l'Exécutif départemental les problématiques et expériences innovantes ou exemplaires sur leur territoire.

### 3. Dynamisation par l'expérimentation et l'innovation rurale

Souvent par nécessité de composer et de rationaliser avec les ressources en présence, la ruralité constitue un *écosystème* propice aux innovations sociales, techniques ou organisationnelles, même si les acteurs en présence ne disposent pas toujours des leviers nécessaires pour amplifier et faire connaître leurs actions.

Le Département souhaite faciliter et promouvoir les innovations issues des territoires et de leurs acteurs en les accompagnant, voire en y prenant part et en les faisant connaître. Le Département a d'ores et déjà identifié plusieurs projets innovants en faveur de la ruralité dans les domaines suivants : insertion, autonomie, mobilité, logement, éducation (écoles, collèges), culture, santé humaine et animale, environnement, etc.

Dans le cadre de l'approvisionnement local, sera expérimentée la création d'une véritable filière organisée et spécifique, donnant une meilleure visibilité au monde agricole.

#### **Définition de l'espace rural du Nord**

Classiquement, l'espace rural est défini en « creux » de l'espace urbain. Ainsi, du fait de l'influence de la métropole et des grandes agglomérations, notamment du point de vue des migrations domicile-travail, une grande partie du territoire départemental est classée en aires urbaines, à l'exception du sud-Avesnois et du sud-Cambrésis.

Pour autant, les travaux récents de la DATAR et du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires montrent que le monde rural présente des caractéristiques très variées (périurbain, rural profond, rural ouvrier,...).

« La campagne en tant que domaine dédié à la seule activité agricole ou lieu d'inscription de la société rurale a disparu ; elle est désormais un espace aux multiples usages, où des individus travaillent, habitent et se détendent tout en tissant continuellement des liens avec une diversité de territoires.<sup>1</sup> »

Parmi les nombreuses définitions et indicateurs de l'espace rural, le Département s'appuie sur l'approche mise au point par la Commission Européenne en 2011 et complétée par l'INSEE. Fondée sur le degré de densité d'une population selon une approche morphologique, cette méthodologie est rendue possible grâce aux données carroyées de l'INSEE.

Le Département du Nord retient pour définition de l'espace rural les communes peu denses et très peu denses, auxquelles s'ajoutent les communes de moins de 2000 habitants classées en densité intermédiaire et quelques bourgs-centres de moins de 7500 habitants qui rayonnent dans un environnement rural.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la politique départementale en faveur de la ruralité,
- de retenir la définition de l'espace rural explicitée ci-dessus.

Le Président du Conseil Départemental

Jean-René LECERF

<sup>1</sup> O. Mora, G. Riba, B. Hubert ; DATAR Territoires 2040 « Trois cas de prospective spatiale », *Vers de nouvelles ruralités ?*